MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-06-2026

Dossier complet le : 23-06-2026

N° d'enregistrement : 019902/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de creation d'un a trois forages de reconnaissance dans le but d'obtenir un forage d'irrigation. destine a l'irrigation agricole, de 70 m de profondeur exploite au maximum a 94 950 m3/an et au debit de 120 m3/h maximum.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: DU MENAGE D'ALETTE

Raison sociale: SAS du Menage d'Alette

N° SIRET: 98403766300015

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CANNESSON

Prénom(s): Thibault

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SAS du Menage d'ALETTE , dont le siege d'exploitation est a ALETTE (62) souhaite creer un forage pour l'irrigation prochaine de 25 ha de pommes de terre, 25 ha de betteraves, 12 ha de pois de conserves, 15 ha de lin et 15 ha de haricots. L'objectif du projet de creation de forage de reconnaissance est de disposer d'un forage d'irrigation pour subvenir aux besoins en eau des plantes cultivees. Le demandeur souhaite creer un a trois forages de reconnaissance dans la nappe souterraine afin de realiser des tests de pompage et de disposer, au final, d'un nouveau forage destine a l'irrigation des cultures.

4.2 Objectifs du projet

La SAS du Menage d'ALETTE souhaite realiser et exploiter un forage pour le prelevement en eau souterraine a des fins d'irrigation de surfaces agricoles. L'exploitation souhaite pouvoir irriguer prochainement 25 ha de pommes de terre, 25 ha de betteraves, 12 ha de pois de conserves, 15 ha de lin et 15 ha de haricots.. Pour ce type de culture, l'irrigation est obligatoire. L'objectif est d'exploiter ce forage a hauteur de 120 m3/h. Les prelevements maximum s'eleveront a 94 950 m3/an. Le forage exploitera la nappe de la Craie de la vallee de la Canche aval (FRAG005) a un debit de 120 m3/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage sera creuse en rotation a l'eau claire au diametre 380 mm et equipe d'un tubage PVC plein (diametre 315 mm) de 0 a 40 m et crepine de 40 a 70 metres. Une margelle betonnee sera concue de maniere a eloigner les eaux de la tete de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussee de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tete de forage s'elevera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol. L'ouvrage sera dans un local ferme et cadenasse.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'eau du forage sera pompee au debit instantane de 120 m³/h pour un volume preleve maximum annuel de 94 950 m³/an. L'energie utilisee pour pomper l'eau sera fournie par un moteur electrique qui actionnera une pompe immergee.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Soumis a declaration au titre des Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature eau (Art R214-1 du code de l'environnement) et Rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature eau (Art R214-1 du code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur	(70, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : le Menage d'Alette

Lieu-dit :

Localité : le Menage d'Alette 62650 Alette

Code postal : 62650 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°50'47"E , " Lat. : 50°30'20"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI du Haut Pays du Montreuillois Zone N

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	L'emplacement previsionnel du forage d'essai 3 projete se situe au sein de cette ZNIEFF. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 n°310013274 - Vallee de la Course. Les emplacements previsionnels des forages d'essai 1 et 2 sont respectivement situes a 550 et 630 m de la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le captage d'eau potable le plus proche des forages d'essai projetes se situe sur la commune de HUMBERT (62), a 3630 m a l'Est de l'emplacement previsionnel du forage de reconnaissance 2 projete.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche de l'emplacement des forages de reconnaissance projetes est une Zone Speciale de Conservation (ZSC FR3100491- Landes, mares et bois acides du Plateau de Sorrus Saint Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil) situee a 7,5 km au Sud-Ouest de l'emplacement du forage de reconnaissance 1 projete.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	La masse d'eau souterraine concernee est la FRAG005 - NaCraie de la vallee de la Canche aval. Le prelevement prevu sera de 94 950 m3/an maximum au debit de 120 m3/h au maximum.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	L'une des raisons du projet est de ne pas puiser dans le reseau d'adduction d'eau potable communal.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	L'emplacement previsionnel du forage d'essai 3 projete se situe au sein de la ZNIEFF 310013274 - Vallee de la Course. Cependant, au niveau du projet de forage, la nappe de la craie se rencontre a une profondeur superieure a 40 m. Elle est bien trop profonde pour etre en lien avec les especes et habitats situes au niveau du sol. Ainsi, l'exploitation du forage n'impactera pas les especes et habitats de la ZNIEFF
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Lors de la phase travaux, une emergence sonore peut apparaitre. Lors de la phase d'exploitation du forage, une emergence sonore peut apparaitre.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Uniquement pendant la phase de creation, rejet de melange de terre et d'elements provenant des differentes couches de sol rencontrees.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'impact sera limite par la decantation prevue avant restitution au milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimente afin d'eviter toute infiltration des eaux de surface. Ainsi, lors de la realisation du forage, toutes les precautions seront prises pour eviter les pollutions accidentelles. Pendant l'execution du forage toutes les dispositions seront prises afin : d'assurer la consolidation des terrains traverses et s'opposer dans la mesure du possible a toute deperdition des eaux de nappes souterraines, de ne pas mettre en communication differents niveaux d'aquiferes rencontres, de prevenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux, Ainsi, la partie superieure du forage sera rendue etanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein. Il sera realise une margelle betonnee, concue de maniere a eloigner les eaux de la tete de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussee de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tete de forage s'elevera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones protegees (Natura 2000, zones humides etc..). Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE. Le volume previsionnel de prelevement annuel et le debit d'exploitation projete sont limites. Le projet devrait etre dispense d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MONTACLAIR

Prénom Loris

Qualité du signataire Mandataire

À Saveuse

Fait le 23-06-2026

Signature du (des) demandeur(s)